

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thou-Ingril

16 novembre 2021 | 14h30 – 17h30

Liste de présence

COLLEGE	Etablissement / structure	Représentant	Présent/ excusé/ absent	Procuration à
Représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Monsieur Sébastien DENAJA	A	
	Conseil Départemental Hérault	Madame Véronique CALUEBA	P	
	Mairie de Balaruc les Bains	Monsieur Angel FERNANDEZ	P	
	Mairie de Balaruc le Vieux	Monsieur Marcel BOSC	P	
	Mairie de Bouzigues	Monsieur Cédric RAJA	E	Monsieur Alain Vidal
	Mairie de Frontignan	Monsieur Olivier LAURENT	P	
	Mairie de Gigean	Monsieur Jacques BERGE	P	
	Mairie de Loupian	Monsieur Alain VIDAL	P	
	Mairie de Marseillan	Monsieur Walter BIGNON	E	Monsieur Josian Ribes
	Mairie de Mèze	Madame Lysiane ESTRADA CALUEBA	E	
	Mairie de Montagnac	Monsieur Rémi BARTHES	A	
	Mairie de Montbazin	Monsieur Aurélien DALOZ	P	
	Mairie de Pinet	Monsieur Nicolas ISERN	E	
	Mairie de Poussan	Monsieur Sylvain BARONE	E	Madame Véronique CALUEBA
	Mairie de Sète	Monsieur Vincent SABATIER	P	
	Mairie de Villeveyrac	Monsieur Michel GARCIA	P	
	Syndicat mixte du bassin de Thou	Madame Maryalis CAMEL	E	Monsieur Marcel Bosc
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur François COMMEINHES	E	Monsieur Vincent Sabatier
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Max SAVY	A	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Josian RIBES	P	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Nicolas GOUDARD	A	
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Gwendoline CHAUDOIR	A	
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Monsieur Laurent DURBAN	E	
Syndicat du Bassin du Lez	Madame Dominique NURIT	E		
Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc	Monsieur Georges NIDECKER	P		
Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Astien	Monsieur Gérard NAUDIN	E	Monsieur Michel Garcia	
Syndicat Mixte du SCOT du	Monsieur Serge PESCE	A		

	Biterrois			
	Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault	Monsieur Christophe MORGO	A	
Usagers	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc Roussillon		A	
	Prud'homie de Thau-Ingril	Monsieur Jean-Marie Ricard, Prod'homme major	P	
	Comité Régional Conchylicole de Méditerranée	Monsieur Denis Regler, Directeur	P	
	Association des pêcheurs amateurs et plaisanciers de Sète		A	
	Société nautique du bassin de Thau - Alliance Bassin de Thau		A	
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète-Frontignan-Mèze	Monsieur André Deljarry, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault	E	Madame Céline Michelin
	Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Madame Céline Michelin, élue	P	
	Coop de France LR	Madame Nerte de Mauleon, vice-Présidente caves Richemer	P	
	Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement du bassin de Thau	Madame Emilie Varraud, Directrice	P	
	Société de protection de la nature du bassin de Thau		A	
	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Sète bassin de Thau		A	
	Conservatoire des Espaces Naturels	Rémi Jullian, référent territorial littoral héraultais	P	
	Comité départemental du Tourisme		E	
	Voies navigables de France		A	
	Etat et ses établissements publics	Préfecture de l'Hérault	Monsieur Eric Bousquet, pôle eau, Direction Départemental des Territoires et de la Mer	P
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement		Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant	A	
Agence Régionale de Santé		Madame Catherine Morel	P	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant		Madame Anahi Barrera, service planification	P	
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres		Monsieur Cédric Bohun, délégué de rivages Languedoc-Roussillon	P	
Autres personnes présentes				
Madame Nathalie Bastoul		mairie de Pinet		

Monsieur Pierre Yves Rouillé	caves Richemer
Monsieur Jean-Philippe Roussillon	SMBT
Monsieur Marc Coustol	SBL
Madame Karine Wawrynow	SAM
Monsieur Yan Renaut	mairie de Balaruc-les-bains
Madame Caroline Muller	Conseil Départemental 34
Monsieur Olivier Archimbeau	CAHM
Monsieur Romain Pete	SMBT
Monsieur Fabien Heran	SMBT
Monsieur David Cottalorda	SMBT
Madame Emeline Vanpeperstraete	Région Occitanie
Monsieur Stéphane Roumeau	SMBT
Monsieur Ludovic Cesmat	SMBT
Madame Sonia Séjourné	SMBT
Madame Claudine Lamotte	BRGM
Madame Elise Bourru	SMBT
Monsieur Sébastien Théron	CAHM

Rappel de l'ordre du jour

14h30 Accueil des membres de la CLE par son Président - Michel Garcia

Projets liés directement aux dispositions du SAGE Thau-Ingril

14h50 Présentation de l'étude de diagnostic hydromorphologique des cours d'eau - Elise Bourru, SMBT

15h05 Présentation du plan de gestion stratégique des zones humides - Elise Bourru, SMBT

15h20 Point d'information sur le prochain lancement de l'étude besoins ressources - Elise Bourru, SMBT

Projets portés par le SMBT

15h30 Information sur la révision du SCOT - David Cottalorda, SMBT

15h55 Présentation du Programme d'Études Préalables au PAPI – prog. 2022-23 - Ludovic Cesmat, SMBT

16h25 Point d'avancement des actions du Réseau d'Observation Lagunaire - Romain Pete, SMBT

16h40 Point d'information sur l'étude SOCLE - Stéphane Roumeau, SMBT

Points divers

16h50 Information sur l'avancée du projet Dem'eaux Thau - Claudine Lamotte, BRGM

17h05 Présentation de la publication sur l'état des lagunes du bassin RMC - Anahi Barrera, AERMC

17h10 Rappel du fonctionnement des commissions thématiques

17h15 Annonce d'une formation sur le SAGE et sa gouvernance début 2022 - Elise Bourru, SMBT

17h20 Mot de clôture du Président - Michel Garcia

Introduction

Monsieur GARCIA, Président de la CLE, accueille les membres présents et les remercie de leur venue. Il procède à l'appel, rappelle qu'il s'est écoulé 9 mois depuis la précédente CLE et introduit la séance avant d'engager l'ordre du jour.

Le Président rappelle donc que depuis la naissance officielle du SAGE avec l'arrêté de création de son périmètre en 2006, la CLE a œuvré à l'élaboration du SAGE jusqu'en 2018 où il a été approuvé après un travail fructueux, réalisé en concertation avec les acteurs du territoire et les services de l'Etat. Depuis, la CLE est en charge du suivi du SAGE, et plusieurs actions ont été menées. L'axe 1 du SAGE portant sur la qualité de l'eau a été massivement investi. A travers les résultats du CGITT (Contrat de Gestion Intégrée du Territoire de Thau) présentés lors de la dernière CLE, il est possible de mesurer les résultats déjà obtenus.

L'arrivée récente d'Elise BOURRU en mai 2021 après près d'1 an 1/2 sans animation du SAGE permet de mettre en œuvre de nouvelles actions en lien avec les dispositions du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) du SAGE. Rappelons les 4 grands objectifs du SAGE : garantir le bon état des eaux tout en préservant la satisfaction des usages de ces milieux, restaurer et préserver les milieux aquatiques, bien gérer et économiser la ressource et sécuriser l'approvisionnement en eau douce, et mobiliser les acteurs et intégrer les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui nous souhaitons donner plus d'ampleur à une gestion durable et exemplaire de l'eau sur le territoire, avec le lancement d'études stratégiques à l'échelle du périmètre du SAGE. Ces études inscrites dans les dispositions du SAGE permettront une approche intégrée pour faire face aux enjeux auxquels le territoire doit faire face et concerneront nos cours d'eau et nos zones humides dans un premier temps, dès le premier semestre 2022. Enfin un autre chantier d'envergure sera lancé mi 2022 afin de sécuriser l'accès à l'eau douce pour tous les usages : cette étude prospective conditionnera notamment le développement local de notre territoire.

Le Président insiste alors sur un point : le rôle des commissions thématiques qui doivent être forces de propositions. La CLE échangera sur les propositions des commissions thématiques et validera la politique de l'eau menée sur le territoire.

Monsieur GARCIA rappelle alors l'ordre du jour de la précédente CLE, qui a eu lieu le 17 mars. En l'absence d'animation du SAGE, aucun compte-rendu n'avait été rédigé :

- Validation du bilan du Contrat de Gestion Intégrée du Territoire de Thau
- Avis sur le Contrat de Gestion Intégrée de Transition Ecologique (CGITE 2020-2025)
- Modalités de Gouvernance du Réseau d'Observation Lagunaire
- Règlement d'usage de l'eau sur le Lido de Sète à Marseillan
- Point d'information sur le SDAGE et le programme de mesures 2022-2027
- Point d'information sur les commissions thématiques de la CLE du SAGE

Enfin, le Président de la CLE énonce les points à l'ordre du jour de la présente réunion et propose de passer au premier point de la séance en donnant la parole à Elise BOURRU, animatrice du SAGE.

Présentation de l'étude de diagnostic hydromorphologique des cours d'eau

Elise BOURRU remercie le Président et donne quelques éléments d'information concernant le lancement de l'étude en janvier ou février prochain. Le périmètre de l'étude est celui du SAGE. Le prestataire retenu prospectera 250 km de linéaire de cours d'eau, la taille restreinte du territoire le permettant.

Les objectifs de l'étude sont de dresser un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau (mesures physiques et hydrologiques, continuité écologique, étude des berges et de la ripisylve, etc.), suivi d'un plan de gestion stratégique puis d'un programme d'actions pour restaurer les cours d'eau.

Enfin, cinq sites pilotes parmi ceux identifiés dans le programme d'actions feront l'objet d'avant-projets, permettant de passer rapidement à l'opérationnel.

L'objectif de cette étude est de restaurer les fonctionnalités des cours d'eau de notre territoire, ce qui permettra notamment d'atteindre une meilleure qualité des eaux, de participer à la prévention contre les crues et aux anguilles d'effectuer leur migration sans obstacles.

L'étude participe à la disposition numéro 13 du PAGD : élaborer des plans de gestion et mettre en œuvre la restauration fonctionnelle des cours d'eau, et contribuera également et aux dispositions 11, 14, 16 et 17.

Elise Bourru présente enfin un calendrier général sur un peu plus d'un an, à affiner avec le prestataire, et précise que la CLE sera associée tout au long de l'étude via la commission thématique milieux aquatiques et zones humides, où échanges et débats pourront avoir lieu, puis en CLE pour présentation des travaux de la commission thématique et pour valider les grandes phases de l'étude.

En l'absence de questions et de remarques, le Président de la CLE propose à Elise BOURRU de présenter le point suivant à l'ordre du jour.

Présentation du plan de gestion stratégique des zones humides

Concernant le plan de gestion stratégique des zones humides, le périmètre est également celui du SAGE Thau-Ingril. Elise BOURRU présente brièvement la carte du territoire avec les zones humides déjà identifiées, et explique que l'étude aura notamment comme objectif de mieux connaître les zones humides dont la superficie est inférieure à 1 hectare.

L'étude aura également comme objectifs de hiérarchiser les enjeux et les secteurs où agir afin de préserver les ressources et les milieux aquatiques, d'élaborer un plan de gestion stratégique en cohérence avec les autres démarches existantes sur le territoire et enfin de mettre en œuvre un plan d'actions pour passer à l'opérationnel et permettre de préserver ou de restaurer les secteurs identifiés au préalable.

Cette étude répondra à la disposition n°17 du PAGD : définir et appliquer un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant, et contribuera aux dispositions 11, 12, 15 et 16.

Concernant le calendrier, l'animatrice du SAGE précise que le démarrage de l'étude devrait se faire vers mars-avril 2022 pour une durée pouvant aller jusqu'à 24 mois. Une première grande phase concernera un travail de cartographie et de terrain avec des ateliers sur cartes auxquels sera conviée la commission thématique milieux aquatiques et zones humides. Un plan de gestion stratégique sera ensuite formalisé avec une étape de hiérarchisation réalisée en concertation, puis comme pour l'étude présentée précédemment un plan d'actions pour la mise en œuvre. La CLE sera associée à toutes les étapes importantes de cette étude, où la commission thématique rendra compte de son travail et où seront validées les grandes décisions à prendre pour le territoire.

Aucune question n'est posée à cette étape, Monsieur GARCIA propose donc à Elise BOURRU de passer au prochain point.

Point d'information sur le prochain lancement de l'étude besoins ressources

Il s'agit de la troisième étude qui sera lancée en 2022 à l'échelle du territoire du SAGE. Elise BOURRU précise que le travail de préparation de cette étude n'en est qu'à ses prémices et ne donnera à ce jour que quelques éléments de contexte. En effet, on aura globalement sur notre territoire une augmentation des besoins en eau douce des différents usages, avec en parallèle une baisse de la ressource disponible, notamment due aux effets du changement climatique. Le territoire de Thau dépend actuellement à 80% de ressources extérieures en eau douce et bénéficie de la solidarité territoriale.

L'objectif de l'étude besoins ressources est donc de sécuriser l'accès à l'eau douce pour l'ensemble des usages, un travail qui sera réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés sur notre territoire et aussi en inter-CLE.

L'étude répond à la disposition 26 du PAGD : sécuriser l'accès à l'eau douce de l'ensemble des usages du périmètre du SAGE selon le principe d'équité territoriale, et devrait démarrer à la mi-2022.

Synthèse des échanges

Olivier ARCHIMBEAU, chef du service eau, assainissement et pluvial de la CAHM, demande à quoi correspond l'équité territoriale mentionnée dans la disposition 26.

Elise BOURRU explique que l'objectif sera d'essayer de répondre à l'ensemble des demandes, mais qu'elles ne pourront pas toutes être satisfaites entièrement. Il faudra donc trouver un consensus avec l'ensemble des usagers, au regard de leurs besoins respectifs.

Monsieur GARCIA complète en précisant qu'il y a plusieurs usages de l'eau douce : eau potable, tourisme, eau pour agriculture, industrie.

Olivier LAURENT, adjoint au Maire de Frontignan, remarque que l'on parle de besoins en eau douce mais pas d'économie en eau, ce qui est pourtant primordial.

Michel GARCIA confirme ces dires et ajoute que cela fera bien partie des éléments importants abordés dans le cadre de l'étude besoins ressources.

Visionnage d'une vidéo sur la zone humide du Bagnas

A cette étape de la CLE, puisqu'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, le Président propose de visualiser une courte vidéo réalisée sur la zone humide du Bagnas, classée en Réserve Naturelle Nationale.

L'animatrice du SAGE précise à la fin de la vidéo que six vidéos ont été réalisées au total, à destination du grand public et sur six thématiques liées à l'eau sur le territoire. Ces vidéos, tout comme les plaquettes du SAGE Thau-Ingril qui sont mises à disposition dans la salle, ont été financées par l'Agence de l'Eau.

L'ensemble des vidéos est visionnable sur la [chaîne Youtube du SMBT](#) sous l'intitulé « SAGE : ... ».

Les plaquettes du SAGE ont été réalisées en deux parties : un dépliant grand public, ainsi qu'un feuillet complémentaire à destination des élus et techniciens du territoire et apportant des informations complémentaires. Elles sont disponibles au SMBT, et sera bientôt téléchargeables sur la [page du SAGE du site Web du SMBT](#).

Puisqu'il n'y a pas de remarques, Monsieur GARCIA propose à David COTTALORDA, chargé de mission au SMBT, de venir présenter à la CLE un point d'information sur la révision du SCOT.

Information sur la révision du SCOT

David COTTALORDA rappelle dans un premier temps que 86% du périmètre du SAGE est couvert par le SCOT, d'où l'intérêt de garder des relations étroites entre ces deux dispositifs. Le SCOT est un document de planification territoriale, présentant des orientations à long terme sur 14 communes. Pour mémoire, le travail a démarré en 2005, et le document final a été approuvé en 2014.

Actuellement, une dynamique forte est en cours autour de sa révision avec notamment des ateliers de travail. Dans ce contexte, David COTTALORDA rappelle que le SCOT doit être compatible notamment avec le SDAGE et le SAGE.

Notre territoire est sensible et fragile, soumis à des pressions fortes et multiples, avec la particularité des lagunes qui sont sensibles aux effets anthropiques en particulier.

Le SCOT s'appuie sur 4 grands objectifs et ce grand projet a vu se réaliser une réduction de la consommation de l'espace de 50%, avec une croissance maîtrisée de la population : la perspective est de + 1,41%/an. L'exigence environnementale est forte dans ce premier SCOT, et elle doit être prise en compte dans les PLU. Aujourd'hui, peu d'entre eux sont SCOT compatibles.

Dans le cadre de la révision du SCOT, plusieurs thématiques phares sont abordées et ce projet renouvelé doit intégrer toutes les transitions (environnementale, énergétique, économique), être modernisé, et avoir une vision globale avec entre autres la prise en compte des changements climatiques.

Concernant le calendrier, la validation du diagnostic aura lieu en décembre 2021 et la mise au point du Projet d'Aménagement Stratégique (anciennement PADD) se fera dans les six prochains mois. Le nouveau SCOT sera approuvé courant 2023.

Synthèse des échanges

Denis REGLER, le Directeur du CRCM, indique que le SCOT a fait suite au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), or ce dernier n'est pas mentionné dans la présentation. Le volet maritime n'est ainsi pas mentionné, qu'en est-il réellement ?

David COTTALORDA confirme l'existence de ce volet maritime, qui sera finalement très peu retouché car il y a consensus sur cette partie.

Denis REGLER ajoute que cette économie est identitaire sur le territoire et que cette activité est prioritaire. Un état des lieux s'impose car en 1990 il y avait 800 conchyliculteurs alors qu'aujourd'hui ils ne sont plus que 450. Il en est de même pour la pêche où la situation est bien plus dramatique puisqu'on est passé de 850 professionnels vivant de la pêche à moins de 50 aujourd'hui. Il est donc important d'intégrer cette évolution dans le SCOT pour trouver des solutions. Il est donc urgent de mettre en place des solutions qui existent, assez simples sur le plan technique, mais qui nécessitent un soutien fort de l'Etat et des collectivités.

Le maintien du volet maritime avec les activités conchylicoles et de pêche comme étant prioritaires est bien acté, et David COTTALORDA indique d'ailleurs que la dynamique est positive chez la profession avec la signature récente du contrat de filière.

Emilie VARRAUD, directrice du CPIE, complète : peu de SCOT ont ce volet maritime, apportant image et visibilité à ce secteur, il est donc à conserver car remarquable. D'autre part des ateliers dédiés à un inter-SCOT sont prévus, et qu'en est-il de la mise en place d'une concertation citoyenne ?

David COTTALORDA confirme que la concertation aura lieu via des comités techniques sur le SCOT, une consultation classique et à travers un réseau d'acteurs comprenant des actions de participation citoyenne.

Anahi BARRERA, représentante de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, demande si l'adaptation au changement climatique a bien été pris en compte, par exemple à travers la désimperméabilisation.

David COTTALORDA explique qu'il n'y a pas eu de diagnostic spécifique sur la désimperméabilisation, mais que la thématique était bien présente lors des ateliers réalisés avec les élus. Ce sujet sera donc à décliner dans les documents opérationnels. Il existe cependant déjà des prescriptions dans les documents existants. Des réflexions sont à mener sur les éléments pouvant être inscrits dans les documents d'urbanisme et jusqu'où il est possible d'aller dans les recommandations.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de passer la parole à Ludovic CESMAT, chargé de mission au SMBT, sur le sujet du Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Présentation du PEP du PAPI - programme 2022-23

Ludovic CESMAT introduit la présentation en rappelant dans un premier temps que le Programme d'Etudes Préalables (PEP) est en cours de finalisation, et qu'il sera mis en œuvre en 2022. Le bassin versant a une superficie globale de 350km² et sa façade littorale est longue de 40km.

Différents documents existent, du niveau national au niveau local. Notons en particulier la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), portée depuis 2017 par le SMBT, avec un programme technique spécifique. La stratégie locale est donc posée, et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) initié en 2021 permet de rentrer dans une phase opérationnelle : planifier et mettre en œuvre des actions.

Concernant la SLGRI, la phase 1 est terminée. Elle a duré 3 ans et a concerné deux volets : le bassin versant et le littoral. La phase 2 de la SLGRI est en cours avec le développement d'un outil de gestion de crise pour les communes et la mise en place de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Des données de précision seront disponibles, avec en particulier le niveau des cours d'eau et de la mer en temps réel.

Le PAPI quant à lui est un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales et l'Etat, et permet de mettre en place une gestion des inondations et d'organiser collectivement la gestion des risques. Le PAPI est composé de 7 axes d'actions, dont les axes 6 et 7, respectivement le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages hydrauliques, qui sont des compétences Gemapi. Enfin, le PAPI est porté par le SMBT et son élu référent et Yves Michel, Président du SMBT.

Au total, ce sont 40 actions qui ont été inscrites au PAPI par huit collectivités des bassins versants de Thau et d'Ingril, les engageant sur une durée de 10 ans. Le programme totalise un prévisionnel de 3.2M€, dont la moitié du budget sur l'axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. La CLE sera concertée, pour information et avis suite à la tenue des réunions du comité de pilotage et de suivi.

Synthèse des échanges

Denis REGLER remarque n'avoir rien vu dans le détail des actions de l'axe 6 - ralentissement des écoulements - en ce qui concerne les bassins d'orage. Où en est-on et y a-t-il des projets à venir ?

Ludovic CESMAT explique que les bassins d'orage concernent la compétence pluviale, portée par SAM, qui est liée à des occurrences pluviométriques fréquentes. Le PAPI concerne des occurrences plus rares, associées à de forts risques.

Eric BOUSQUET, représentant de la DDTM, complète en précisant que les bassins d'orage protègent les systèmes d'assainissement des eaux de pluie pour éviter les pollutions accidentelles par débordement, d'où l'importance de réfléchir à la mise en place d'une synergie en lien avec la désimperméabilisation.

Eric BOUSQUET demande ce qu'est le programme FONCILITO.

Ludovic CESMAT précise qu'il s'agit d'une plateforme informatique SIG (Système d'Information Géographique) développée par le CEREMA pour mieux programmer les propositions d'aménagement d'un point de vue du foncier.

David COTTALORDA complète : la plateforme récolte de la donnée, comme les gisements de foncier existants hors espaces agricoles. Le fait d'avoir une base de données précise permet de faire de cette plateforme un outil d'aide à la décision.

Le Président remercie les participants pour ces échanges et propose de passer au point suivant, sur le Réseau d'Observation Lagunaire (ROL). Il donne alors la parole à Romain PETE, chargé de mission du SMBT.

Point d'avancement des actions du ROL

Romain PETE rappelle en guise d'introduction les liens importants qui existent entre le ROL et la CLE. L'animatrice du SAGE sera la personne référente de la CLE pour le ROL, et le ROL a pour missions

d'informer la CLE de ses actions et de recueillir les avis et propositions de la CLE concernant les missions en lien avec les dispositions du SAGE.

Parmi les points à l'ordre du jour concernant le ROL, Romain PETE propose un retour sur le projet SENSITHAU. Depuis avril 2020, une dizaine de stations de mesures ont été déployées. Cinq paramètres sont mesurés en temps réel dans la lagune. Des informations complémentaires peuvent être mises à la disposition de la CLE et de ses commissions thématiques. Enfin, trois risques sont spécifiquement ciblés : la contamination microbiologique, l'anoxie et l'apparition d'efflorescences de micro algues.

Un autre point sur lequel Romain PETE souhaite partager des informations concerne le lancement d'une étude d'opportunité concernant les apports d'eau douce à la lagune de Thau. Le CRCM, portant la voix des professionnels de la filière, a saisi les organismes scientifiques et les collectivités sur une question : doit-on apporter de l'eau douce à la lagune pour lutter contre des conditions environnementales préjudiciables aux usages prioritaires que sont la pêche et la conchyliculture ? Pour faire suite à cette demande, la DDTM et le SMBT vont co-construire une saisine pour IFREMER, afin de dessiner les contours d'une étude de modélisation sur les impacts de l'apport d'eau douce, en particulier depuis le fleuve Hérault, à la lagune. Dans le cadre de cette étude, les acteurs seront particulièrement attentifs à l'intégration et à la prise en compte de tout ce qui se passe en amont, comme le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du fleuve Hérault, ainsi qu'à la prise en compte des aspects quantitatifs et qualitatifs.

Le troisième sujet évoqué concerne la préparation d'une plaquette de communication sur la lagune de Thau. En vue sa préparation, un projet tutoré a été réalisé avec l'Université de Montpellier et l'IFREMER et les étudiants ont réalisé une plaquette intitulée « Thau depuis 1970 ».

Enfin, une synthèse des apports hydriques à la lagune va être disponible début 2022 afin de partager la connaissance sur ce sujet.

Synthèse des échanges

Denis REGLER souligne la très grande importance de cette étude d'opportunité d'apports d'eau douce à la lagune et se réjouit de ce travail à venir. Quant à la plaquette de communication en cours de réalisation, il estime que la vision de la lagune sur le temps long est très intéressante.

Emilie VARRAUD abonde sur ce point et ajoute que les plaquettes sont des outils de sensibilisation intéressants pour travailler auprès du grand public. Il serait d'ailleurs envisageable de décliner des outils de sensibilisation en fonction des publics, et un lien serait à créer avec le programme Clima'Thau (animations grand public sur la préservation de la ressource en eau face au changement climatique) du CPIE ou d'autres démarches, pour mutualiser les outils de sensibilisation.

Michel GARCIA demande à qui est destinée la plaquette.

Romain PETE indique que cet outil de sensibilisation sera destiné au grand public. C'est l'objectif du ROL de synthétiser et de partager de la connaissance et de la rendre accessible à tous.

Michel GARCIA confirme que ce travail permet de vulgariser ce que produit et synthétise le ROL, réseau très riche en informations. Le Président conclue sur ce point et propose d'aborder l'étude SOCLE en donnant la parole à Stéphane ROUMEAU, Directeur du SMBT.

Point d'information sur l'étude SOCLE

Stéphane ROUMEAU introduit son propos en précisant que SOCLE veut dire Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau.

Cette étude va poser la question de la répartition de la compétence B « gestion du bassin hydrographique » de la Gemapi entre les acteurs publics du territoire, soit le SMBT et les trois EPCI : CAHM, SAM et 3M. Cette mission sera confiée à un prestataire, pour mieux partager les enjeux liés au portage de cette compétence. En conséquence, cette étude permettra une meilleure répartition budgétaire et administrative de la compétence « gestion du bassin hydrographique ».

Six phases vont constituer l'étude avec un démarrage courant décembre 2021 et des scénarios approuvés en septembre 2022 avec une modification statutaire en janvier 2023. Cette étude pourrait amener à redéfinir les statuts du SMBT début 2023.

Le Président remercie Stéphane ROUMEAU pour cet éclairage. En l'absence de commentaires ou de questions, il introduit le visionnage d'une seconde vidéo de quelques minutes sur la désimperméabilisation.

Michel GARCIA propose ensuite de passer au point suivant, la présentation de la publication sur l'état des lagunes du bassin Rhône Méditerranée Corse. Il donne alors la parole à Anahi BARRERA, représentante de l'AERMC.

Présentation de la publication sur l'état des lagunes du bassin RMC

Anahi BARRERA délivre aujourd'hui quelques informations sur un document paru en mars 2021, qui est un document de valorisation des données de surveillance sur les lagunes. En effet, l'Agence de l'Eau est responsable de la production de données pour diagnostiquer l'état des eaux au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Les lagunes bénéficient d'un dispositif de suivi de l'IFREMER et de la Tour du Valat. L'Agence de l'Eau est maître d'ouvrage sur des suivis complémentaires afin de répondre aux enjeux identifiés par le SDAGE.

Il s'agit d'une analyse macro, répondant aux questions suivantes : quel est l'état visé par lagune ? Comment les lagunes sont-elles suivies ? Quelle est la situation de chaque lagune par rapport à ces objectifs ? Etc.

Le document n'est pas exhaustif, il permet de valoriser et de mieux communiquer, et doit rester synthétique. Il présente notamment la localisation des suivis DCE par compartiment, les autres suivis, l'état de la qualité des milieux, les résultats donnés et les tendances, les caractéristiques de chaque masse d'eau ainsi que ses pressions.

Enfin, Anahi BARRERA précise que le document est en ligne sur le site web de l'Agence de l'Eau.

Concernant la lagune de Thau, son état s'est beaucoup amélioré au fil des années, notamment grâce à des actions de restauration et à la re-oligotrophisation. Il sera possible d'entrer dans le détail lors d'une commission thématique gestion qualitative.

En l'absence de questions ou d'observations, le Président remercie Anahi BARRERA pour ces éléments d'information et propose de passer au point suivant qui consiste en un rappel du fonctionnement des commissions thématiques. Il rappelle qu'il y a trois commissions thématiques : gestion qualitative, gestion quantitative, milieux aquatiques et zones humides. Les premières commissions pourront être organisées à partir de janvier, et il faudra compter jusqu'à trois à quatre réunions par an pour chaque commission. Le Président donne alors la parole à Elise BOURRU.

Rappel du fonctionnement des commissions thématiques

Elise BOURRU rappelle le rôle des commissions thématiques. Les réunions des commissions thématiques sont en plus petits comités, ce qui en fait avant tout des lieux d'échanges, où l'on peut également faire des propositions.

Concernant les réunions, un mail sera envoyé à destination des personnes inscrites à chaque commission thématique pour informer de la date et de l'ordre du jour, et il est attendu une certaine régularité de la part des membres inscrits. L'ensemble des membres de la CLE seront mis en copie afin de partager l'information.

Aurélien DALOZ, 1^{er} adjoint de la commune de Montbazin, demande d'organiser les réunions plutôt en fin de journée.

Michel GARCIA souhaite rappeler que bien que la CLE soit constituée aujourd'hui surtout de points d'information, il s'agit habituellement plutôt d'une séance de travail, avec des votes et des engagements pris par ses membres. Il introduit alors le prochain point et donne la parole à Claudine LAMOTTE, cheffe de projet au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Information sur l'avancée du projet Dem'eaux Thau

Claudine LAMOTTE remercie le Président de l'avoir invitée à faire un point de parcours sur l'avancée du projet Dem'eaux Thau, projet piloté par le BRGM et ayant démarré en 2017, devant se terminer en 2022.

Ce projet est découpé en ateliers : géologie, hydrogéologie et plateforme expérimentale permettant l'acquisition de données. Ils vont permettre la construction d'un outil de gestion de la ressource en eau sur le territoire, à partir de mesures physiques, chimiques et géologiques. Un modèle informatique 3D est en cours de construction ; il sera utilisé pour y faire circuler virtuellement de l'eau en s'appuyant sur les données existantes, et notamment celles issues des réseaux du SMBT et de HydroSciences Montpellier (HSM).

Enfin, un forage en "flute de pan" a été creusé à différentes profondeurs pour accéder à plusieurs sources d'eau souterraines. Le forage a été creusé jusqu'à 750m de profondeur, début novembre 2021. Ces forages font l'objet de suivis concernant les niveaux de minéralisation et la température. Un équipement a également été installé sur la source de la Vise, avec un suivi du débit, de la vitesse d'écoulement, de la qualité physico-chimique et de la température des eaux.

Parallèlement à ce travail, une modélisation de l'inversac sera également menée pour mieux comprendre son déclenchement, créer des indicateurs d'apparition de l'inversac et des indicateurs de remise en conditions naturelles.

Quelques éléments d'information concernant l'inversac : pour rappel cet inversac s'est déclenché le 28 novembre 2020. Au 11 octobre 2021, on estime les volumes infiltrés dans le karst à 5Mm³ d'eau provenant de la lagune. La survenue d'un inversac est due au différentiel de pression entre la lagune et le karst, lié à des phénomènes de surcote de la lagune et à un contexte hydrogéologique de très basses eaux.

Le travail restant à réaliser consiste à tester des indicateurs de déclenchement d'un inversac, tout comme ceux à l'origine d'un arrêt de l'inversac. Une modélisation des solutions de mitigation doit également être réalisée, permettant de tester virtuellement la recharge de l'aquifère et l'obturation de la Vise. Enfin, le modèle hydrogéologie 3D doit être finalisé. Il reste 7 mois de travail, avec un livrable prévu pour fin juin et une restitution globale du BRGM à la CLE.

Claudine LAMOTTE indique qu'elle se met à disposition de la CLE pour revenir présenter les avancées des réflexions.

Synthèse des échanges

Vincent SABATIER, Vice-président de la CLE, remercie Claudine LAMOTTE pour ces éléments d'information et indique qu'il est important que tout le monde ait le même niveau d'information, en particulier pour prendre les bonnes décisions. Il est important de discuter des résultats de la modélisation au sein de la commission thématique gestion quantitative, pour bien comprendre les implications de ce phénomène et valider des actions politiques à proposer en réponse.

Par exemple, n'y a-t-il pas d'autres lieux de décharge du karst en dehors de la source de la Vise ? Et notamment, des forages ou des ouvrages de pompage non déclarés ou mal maîtrisés ?

Claudine LAMOTTE précise que l'indicateur utilisé dans le cadre de la modélisation prend en compte les prélèvements connus uniquement, de fait. Si le modèle n'est pas calé, c'est-à-dire qu'il ne donne pas les résultats auxquels on pourrait s'attendre, c'est qu'on n'a pas connaissance de tous les

prélèvements. On pourrait alors les estimer en ajouter un volume de prélèvements permettant de caler le modèle.

Denis REGLER demande comment s'adaptent les Thermes au phénomène d'inversac ?

Catherine MOREL, représentante de l'Agence Régionale de Santé, précise que la qualité des eaux est suivie, notamment au niveau bactériologique. La physico-chimie est modifiée mais sans risques sanitaires. Il n'y a donc pas de contre-indication pour que les Thermes puissent utiliser leur eau.

Jean-Marie RICARD, prud'homme major de la Prud'homie de Thau-Ingril, souhaite savoir si c'est la première fois que l'inversac est si important, et quelles solutions peuvent être mises en place.

Ludovic CESMAT précise qu'en 2014 un inversac a duré environ 6 mois, et que l'aquifère a mis près de 2 ans pour revenir à son état pré-inversac.

Michel GARCIA explique que plusieurs pistes sont à l'étude pour lutter contre cet aléa, mais il est aujourd'hui prématuré d'en parler. Une chose est sûre : il n'est pas question de jouer aux apprentis sorciers. C'est peut-être la première fois qu'on a un événement de cette ampleur, mais il y aura probablement d'autres épisodes à venir. Les études sont importantes à ce stade, mais nous irons à un moment vers l'expérimentation, qu'il faudra réaliser avec prudence.

Le Président propose enfin de passer à l'avant-dernier point, que présentera Elise BOURRU.

Annonce d'une formation sur le SAGE et sa gouvernance début 2022

Il sera proposé dès début 2022 aux membres de la CLE, ainsi qu'à d'autres acteurs du territoire comme les communes du SAGE ne faisant pas partie de la CLE, une formation sur le SAGE et sa gouvernance. Cette formation donnera des bases communes à toutes et tous, et permettra de préparer le renouvellement de la CLE qui doit avoir lieu en juin 2022.

Selon l'article R.212-31 du code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de 6 ans. Il ne peut y avoir de décalage dans la durée des mandats des membres de la CLE, un renouvellement complet de la CLE aura donc lieu, bien que suite aux récentes élections de 2020 de nouveaux élus siègent à la CLE.

Cette formation abordera plusieurs sujets : qu'est-ce qu'un SAGE, les points clés du SAGE Thau-Ingril et le fonctionnement et les règles de la CLE. Cette formation sera proposée en fin de journée.

Elise BOURRU indique également que d'autres formations sur d'autres thématiques seront ensuite envisageables, sur demande des membres de la CLE.

Michel GARCIA complète cette présentation en précisant que le renouvellement de la CLE en juin 2022 est obligatoire d'un point de vue légal, mais qu'il n'y a pas forcément nécessité de tout chambouler. Si des membres souhaitent rester au sein de la CLE, ils y auront leur place.

Il y aura probablement des changements au sein du collège des usagers, avec des propositions d'ajout de membres. A l'inverse, les membres qui participent peu pourront être remplacés s'ils sont trop peu intéressés par la thématique.

Enfin le Président ajoute, sur proposition du bureau de la CLE, un dernier point pour présenter un rapide récapitulatif des avis émis en 2021.

Avis émis en 2021

Trois avis ont été émis par le bureau de la CLE en 2021, tous favorables :

- Autorisation environnementale relative au captage d'eau destinée à l'alimentation en eau potable du champ captant d'Issanka

- Autorisation environnementale relative au projet de mise à 2x2 voies de la RD600 entre l'A9 et Frontignan-la-Peyrade
 - Projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2022 – 2027 et son Programme de Mesures (PDM)
- Les membres de la CLE ont reçu ces avis avec les comptes rendus des bureaux.

Clôture de la réunion

Michel GARCIA demande enfin si à ce point de l'ordre du jour de la CLE, des points complémentaires doivent être abordés.

En l'absence, il propose un discours de clôture et rappelle en premier lieu le rôle essentiel des commissions thématiques, à partir de janvier 2022.

Nous avons sur le territoire de nombreuses instances qui existent et permettent d'aborder les différents sujets de l'eau (commissions thématiques de la CLE, commission cycle de l'eau, COTECH et COPIL sur la thématique), nous pouvons nous féliciter de ce travail. Cette vivacité de la concertation n'ôte pas toute l'importance de la Commission Locale de l'Eau, instance de concertation par excellence, qui appréhende tous les sujets de l'eau sur le territoire et où la discussion est menée de manière transversale

Rappelons le rôle essentiel des commissions thématiques, au sein desquelles les sujets peuvent être davantage développés, et traités plus précisément. Les commissions thématiques se réuniront à plusieurs reprises en 2022 et rendront compte en CLE de leurs travaux

Notre territoire est dynamique et grâce au travail mené par ses acteurs, nous pouvons escompter des avancées essentielles sur la thématique de l'eau dans les années à venir

En effet les études stratégiques sur les cours d'eau et les zones humides donneront lieu à des actions opérationnelles qui feront évoluer notre perception du territoire et le remodeleront même physiquement. Ce travail permettra notamment de redonner une place à nos 500 km de cours d'eau, faisant suite au vaste programme d'entretien mené depuis une dizaine d'années. Après le projet de restauration sur la Bourbou qui est en cours, espérons donc voir d'autres projets de restauration émerger ces prochaines années

Quant à l'étude besoins ressources, elle permettra d'aboutir à une compréhension claire et objective concernant nos ressources et nos besoins en eau douce, en concertation avec tous les acteurs concernés et en particulier en inter-CLE. Les projections actuelles et futures sur nos besoins, intéressant notamment le SCOT, donneront lieu à une évolution de notre façon de gérer nos ressources. Les résultats de cette étude feront évoluer notre façon de consommer, notamment en luttant contre les gaspillages. Elle entrainera donc une mutation positive de nos comportements et permettra d'agir directement sur la demande en eau

Une prochaine CLE aura lieu en début d'année 2022, elle sera préparatoire au renouvellement de la CLE en juin. En effet la CLE doit être renouvelée tous les 6 ans et nous aborderons donc ce point lors de notre prochaine rencontre.

Le Président remercie enfin l'ensemble des membres présents et propose de clôturer cette séance.